



Monsieur Nicolas Hulot
Ministère de la Transition écologique et solidaire
246, BOULEVARD SAINT GERMAIN
75700 PARIS

Villeurbanne, le 3 octobre 2017

Objet : Mise en navigabilité du Haut-Rhône

L'aménagement du Rhône pour la navigation dès le milieu du XIXème siècle, puis la création d'ouvrages hydroélectriques ont fortement amoindri le patrimoine naturel exceptionnel que constitue le Fleuve dans son parcours sur le territoire national.

Un ambitieux travail de restauration et la protection de certains secteurs du Haut Rhône (création d'une Réserve Naturelle Nationale en 2013), traduisent la prise de conscience très récente de l'intérêt de ce patrimoine par les pouvoirs publics : le Haut-Rhône, ses paysages et sa biodiversité constituent un enjeu national majeur pour la politique de protection de la Nature.

Le projet de mise en navigabilité touristique du Haut-Rhône français entre Lyon et Seyssel, est une demande de l'Etat à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) qui a déjà réalisé deux couteuses écluses. Ces aménagements ont pour but le franchissement des usines hydroélectriques. La navigation se fait à la fois sur des tronçons chenalisés et sur des zones naturelles préservées où il est nécessaire d'assurer, de baliser et d'entretenir un chenal navigable. L'utilisation touristique de ces équipements est aujourd'hui tout à fait médiocre si on en juge l'observatoire de la navigation mis en place par le Syndicat du Haut Rhône.

La CNR prévoit de poursuivre à Brégnier-Cordon et à Sault Brenaz l'équipement de deux nouveaux sites, en amont de la confluence de la rivière d'Ain.

La construction de l'écluse de Sault-Brenaz, est conditionnée par celles de l'aménagement EDF de Cusset sur la Commune de Villeurbanne au milieu de l'agglomération Lyonnaise, aujourd'hui non prévue par cette entreprise.

Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature

Fédération régionale : 77, rue Jean-Claude Vivant - 69100 Villeurbanne -

coordination@frapna.org - 04 78 85 97 07

La FRAPNA en départements : FRAPNA Ain • FRAPNA Ardèche • FRAPNA Drôme •
FRAPNA Isère • FRAPNA Loire

FRAPNA Rhône • FRAPNA Savoie • FRAPNA Haute-Savoie



En aval de Sault-Brenaz les conditions naturelles du fleuve (présence de points durs dans le lit, risque d'érosion régressive...) ne permettent pas de garantir un tirant d'eau suffisant sans une intervention désastreuse pour le fleuve (modification du lit par érosion régressive). A titre indicatif des dragages de 10000 à 25000 m³ seraient nécessaires pour obtenir un tirant d'eau de 1,5 m (Source Voies Navigables de France 2000). La mise en navigabilité entre Lyon et Seyssel du fait des difficultés évoquées ci-dessus doit être relativisée puisque la navigation « passagers » comme certains l'entrevoient n'est pas envisageable : la navigation resterait très contrainte voire localement dangereuse.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Sage de la Basse Vallée de l'Ain a voté le 6 novembre 2002 une résolution qui « met en garde [...] tous les maîtres d'ouvrages du projet de mise en navigabilité touristique du Haut-Rhône, et s'opposerait à d'éventuelles modifications du profil en long de sa confluence avec la rivière d'Ain, risquant de générer un enfoncement généralisé de l'Ain et une perte de la biodiversité locale, et approuve l'avis du Conseil Scientifique du Comité de Bassin daté de juin 2002 ». Le SAGE Basse Vallée de l'Ain, adopté en 2001, précise : « l'incision du Rhône (travaux en faveur de sa navigation) génère un abaissement du niveau de base de l'Ain qui s'est enfoncé à partir de sa confluence : l'érosion régressive. Ce phénomène se fait sentir jusqu'à Chazey. » (Etat des Lieux 3.3, page 51) et fixe parmi ses objectifs généraux de « Préserver les érosions latérales et lutter contre l'enfoncement du lit » (rivière Ain, Objectif 2, page 59).

L'écluse de Brégnier-Cordon quant à elle, ouvrirait à la navigation un nouveau secteur entre les deux barrages CNR de Sault Brenaz et de Champagnieux, soit 33 km de fleuve dont 25 se trouvent être la Réserve Naturelle Nationale du Haut Rhône français.

Au-delà de lourds travaux en dehors du périmètre de la Réserve Naturelle (écluse), le site protégé serait touché par une importante implantation de signalétique endommageant la naturalité de ce site unique à l'échelle du Rhône. L'impact de la fréquentation nautique existante ou à venir n'est aucunement pris en compte dans le projet déposé.

Ce projet d'écluse fait actuellement l'objet d'études environnementales et d'un dossier de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées. Le Conseil scientifique du Comité de Bassin, dans son avis sur le projet de mise en navigabilité touristique du Haut-Rhône rendu le 4 juin 2002, souligne (page 1) que ses impacts « ont un rapport coût/efficacité (C/E) inutilement élevé et donc très médiocre. ».

Un tel projet n'est envisageable que si l'intérêt général est démontré et que le rapport coût – bénéfice est clairement établi, ce qui n'est pas le cas. C'est un gaspillage de plus de 22 millions d'Euros de fonds provenant de la « rente du Rhône » pour le seul investissement de l'écluse de Brégnier-Cordon, sans compter les frais d'entretien, gestion, police, non prévus. Cet argent pourrait être utilisé à des fins environnementales urgentes pour le fleuve Rhône.

La circulation de bateaux à moteurs existe déjà sur certains tronçons du Rhône et toute nouvelle infrastructure appellera une circulation supplémentaire. C'est d'ailleurs bien l'objectif (prétendument économique) de ces aménagements. La pollution actuelle sera donc accrue. Une dérive possible vers la création de nouvelles infrastructures portuaires accentuerait l'artificialisation des berges et les risques de pollution des eaux par rejets divers.

Le développement d'un loisir motorisé entre en opposition avec les activités de loisirs tels que kayak, canoë, barque, randonnée pédestre et cycliste, qui respectent les milieux naturels, et qui concernent un

Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
Fédération régionale : 77, rue Jean-Claude Vivant - 69100 Villeurbanne -
coordination@frapna.org - 04 78 85 97 07

La FRAPNA en départements : FRAPNA Ain • FRAPNA Ardèche • FRAPNA Drôme •
FRAPNA Isère • FRAPNA Loire
FRAPNA Rhône • FRAPNA Savoie • FRAPNA Haute-Savoie



plus large public, susceptible d'être client des commerces locaux. Il s'oppose in fine au développement touristique en entamant ce qui en constitue précisément l'attrait.

Le projet porte atteinte à toute idée de « développement durable », car son coût est hors de proportion par rapport aux attentes sociales et écologiques. En effet, tout projet de développement se doit d'être à la fois économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Nous souhaiterions que les économies réalisées sur le projet d'écluse de Brégnier-Cordon et de Sault-Brénaz (soit au minimum 45 millions d'euros) soient réinvesties dans l'environnement et le tourisme doux autour du fleuve. Ceci afin de :

- créer toutes les conditions pour que le Rhône retrouve une dynamique fluviale proche de l'état naturel par le rétablissement du transport des sédiments et le renouvellement des formes fluviales (îles et atterrissements, permanence des milieux propices à la colonisation par des communautés végétales et animales pionnières, maintien de la pente globale du lit et de ses capacités d'entonnement en limitant les interventions directes, etc.)

- restaurer des zones de rétention des crues (qui éviteraient les inondations à l'aval de Lyon, et seraient un gain économique en matière d'aménagement),

- favoriser une approche du fleuve différente par des actions de sensibilisation aux milieux naturels,

- rétablir la continuité en créant des ouvrages de franchissement (passes à poissons, rivières artificielles de contournement, etc.) sur les tronçons du Rhône court-circuité (« vieux Rhône ») au droit des barrages de retenue,

- financer la gestion de la Réserve Naturelle du Haut Rhône français,

- créer une Réserve Naturelle sur la rivière d'Ain à partir de sa confluence avec le fleuve incluant le Site Classé actuel et permettant sa gestion,

- terminer la liaison cyclable ViaRhône et aider à la création de boucles supplémentaires sur les territoires ruraux,

- etc.

Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature

Fédération régionale : 77, rue Jean-Claude Vivant - 69100 Villeurbanne -

coordination@frapna.org - 04 78 85 97 07

La FRAPNA en départements : FRAPNA Ain • FRAPNA Ardèche • FRAPNA Drôme •
FRAPNA Isère • FRAPNA Loire

FRAPNA Rhône • FRAPNA Savoie • FRAPNA Haute-Savoie



Aujourd'hui, seul l'Etat peut décider de modifier le cahier des charges qui le lie à la CNR et renoncer ainsi au projet inutile, couteux et défavorable à l'environnement de construction des écluses de Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'Union régionale FRAPNA

Le Président Eric Ferraille

Copies :

Olga Givernet, députée LREM de la 3ème circonscription de l'Ain

Stéphane Trompille, député LREM de la 4ème circonscription de l'Ain

Véran Olivier, député LREM de la 1ère circonscription de l'Isère,

Colas-Roy Jean-Charles député LREM de la 2ème circonscription de l'Isère,

Chalas Émilie, députée LREM de la 3ème circonscription de l'Isère,

Battistel Marie-Noëlle, députée NG de la 4ème circonscription de l'Isère,

Kamowski Catherine, députée LREM de la 5ème circonscription de l'Isère,

Motin Cendra, députée LREM de la 6ème circonscription de l'Isère

Limon Monique, députée LREM de la 7ème circonscription de l'Isère

Abadie Caroline, députée LREM de la 8ème circonscription de l'Isère,

Jacquier-Laforge Élodie, députée MODEM de la 9ème circonscription de l'Isère,

Meynier-Millefert Marjolaine, députée LREM de la 10ème circonscription de l'Isère,

Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature

Fédération régionale : 77, rue Jean-Claude Vivant - 69100 Villeurbanne -

coordination@frapna.org - 04 78 85 97 07

La FRAPNA en départements : FRAPNA Ain • FRAPNA Ardèche • FRAPNA Drôme •
FRAPNA Isère • FRAPNA Loire

FRAPNA Rhône • FRAPNA Savoie • FRAPNA Haute-Savoie